

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022
DELIBERATION N° DE-2022-115

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGÉ,

OBJET : FETES TRADITIONNELLES – Aménagement et sécurisation des gares routières - Convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et la société Kéolis.

A l'occasion des dernières éditions des Fêtes traditionnelles, le fonctionnement de la gare routière de la Place des basques est apparu problématique; sa forte fréquentation en fin de nuit conduisant à sa saturation. Ainsi, en 2019, entre minuit et 4 h 00 du matin, 45 véhicules du réseau Chronoplus effectuaient des rotations sur ce site, auxquels s'ajoutaient près de 40 véhicules pour les lignes Car express du Syndicat des

mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) et 39 véhicules pour les lignes privées en provenance des Landes, soit une fréquentation estimée à 50 000 festayres sur ce seul créneau horaire.

Compte tenu de l'augmentation de l'offre de transport du réseau Chronoplus intervenue depuis, jumelée à la mise en place de véhicules supplémentaires sur les lignes Car Express du Pays basque, le SMPBA a sollicité la Ville pour le déport des lignes en provenance des Landes sur le quai de Lesseps durant les Fêtes de Bayonne, de manière à permettre un fonctionnement plus fluide de la place des Basques. Au-delà du simple déplacement des lignes de bus, il s'agit d'aménager une seconde gare routière et d'assurer une sécurisation efficace des deux sites.

Ces nouvelles dispositions génèrent bien évidemment des coûts supplémentaires, l'ensemble du dispositif représentant un coût prévisionnel estimé à 72 000 € (pour les deux sites). Au vu de l'augmentation significative de ce poste de dépenses et au regard des responsabilités et des compétences de chaque partie prenante, une convention tripartite sera conclue afin d'assurer une juste répartition des coûts entre la Ville, le SMPBA et la société Kéolis et de préciser les conditions de mises en œuvre du dispositif.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SMPBA et la société Kéolis pour les besoins du fonctionnement des gares routières de l'édition 2022 des Fêtes traditionnelles.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services